



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

**M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINE**  
**MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**  
**2024-10-21**

### **PROCÈS-VERBAL DU 21 OCTOBRE 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Albanel, tenue à la salle du conseil de l'édifice municipal, le lundi 21 octobre 2024 à 19 h 30, sous la présidence de madame Charline Simard, mairesse suppléante.

Sont présents : Mmes Isabelle Thibeault, conseillère  
Charline Simard, mairesse suppléante  
MM. Tommy Laliberté, conseiller  
Nick St-Pierre, conseiller  
Guillaume Painchaud, conseiller

Est absente : Mme Édith Pouliot, conseillère

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil le 18 octobre 2024, soit plus de deux jours avant sa tenue.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 31 par madame Charline Simard, mairesse suppléante.

Monsieur Daniel Painchaud fait fonction de greffier-trésorier.

Madame la mairesse suppléante souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour

### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Poste de directeur général – Autorisation de signature
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**24-247**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER  
ET RÉSOLU :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



N° de résolution  
ou annotation

**24-248**

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

### **3. POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a autorisé l'embauche de monsieur Daniel Painchaud au poste de directeur général à la séance ordinaire du 7 octobre 2024 dans sa résolution n° 24-221;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en fonction de monsieur Painchaud a été fixée au 30 septembre 2024 et que le départ de madame Stéphanie Marceau était prévu pour la fin septembre;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel confirme la nomination de monsieur Daniel Painchaud à titre de directeur général en remplacement de madame Stéphanie Marceau et, qu'à ce titre, le conseil autorise monsieur Painchaud à signer pour et au nom de la Municipalité d'Albanel tous les documents officiels ainsi que les documents bancaires.

Résolution adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la présente séance, il n'y a pas eu de question se rapportant au contenu du procès-verbal.

**24-249**

### **5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 19 h 41.

Fait et passé à Albanel en ce vingt et unième jour d'octobre 2024.

\_\_\_\_\_  
CHARLINE SIMARD, mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
DANIEL PAINCHAUD, ING., directeur général

**En vertu de l'article 142, paragraphe 2 du *Code municipal du Québec*, le maire, par sa signature, indique qu'il autorise toutes les résolutions du présent procès-verbal.**